

FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFIANTE

LES TYPES DE PERSONNALITE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ACCÈS A LA FORMATION

Cette formation est accessible, en inter comme en intra, aux psychologues titulaires d'un DESS ou d'un DEA et/ou, sur dossier, ainsi qu'aux professionnels des Ressources Humaines

INSCRIPTION

Afin de valider votre inscription, veuillez nous retourner votre bulletin d'inscription, le questionnaire préalable, ainsi qu'un chèque d'acompte de 50% du montant TTC de la formation, le solde étant à régler 21 jours avant le début de la formation. Les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée, une fois le dossier complet. Toute inscription reçue alors qu'un séminaire a déjà atteint le nombre maximum de participants peut être, selon le souhait de l'intéressé, soit reportée à une date ultérieure, soit mise sur liste d'attente. Une convention de formation et/ou une attestation de présence vous seront fournis sur simple demande.

QUALIFICATION

La qualification nécessite la réussite à l'examen dont les modalités précises sont données en cours de formation. En cas d'échec, des épreuves complémentaires sont proposées aux candidats. La qualification n'est définitivement acquise qu'après avoir satisfait à ces épreuves de validation des connaissances et procédé au règlement complet de la facture. La qualification est nominative et non transmissible.

PRIX

Nos prix s'entendent hors taxes. Ils comprennent les frais pédagogiques, les navettes et les repas pris en commun. Le paiement doit être effectué en totalité 21 jours avant la date du séminaire. Pour toute inscription simultanée de trois personnes ou plus à la même session, vous bénéficiez d'une réduction de 5% sur l'ensemble des frais de formation.

ANNULATION

Pour toute annulation reçue par écrit plus de 21 jours avant le premier jour du séminaire il sera effectué un remboursement intégral des sommes versées, après retour en bon état du matériel pédagogique déjà expédié. Pour toute annulation reçue par écrit entre 21 et 8 jours avant le début du séminaire, un montant de 50% du coût total du séminaire sera perçu. Pour toute annulation reçue par écrit à moins de 8 jours du séminaire, le montant total du séminaire sera perçu.

REPORT ET REMPLACEMENT

Les reports sont traités comme des annulations. La réinscription au nouveau séminaire se fait selon la procédure et au coût normal du séminaire. Le remplacement d'une personne par une autre est autorisé jusqu'à 8 jours du début du séminaire, sous réserve que la personne remplaçante présente les qualifications requises et ait le temps d'étudier la documentation préalable.

Les reports des jours 4 et 5 entraînent un surcoût administratif de 250 € ht.

Osiris se réserve le droit d'annuler un séminaire 8 jours avant le début prévu si le nombre d'inscrits est insuffisant.

COPYRIGHT

Tout document, notamment questionnaire, livres, et brochures publiés par Osiris Conseil sont couverts par un copyright et ne peuvent être reproduits par aucun moyen que ce soit sans autorisation expresse de l'éditeur.

LITIGES

Tout règlement non effectué dans les délais prévus sera confié à un service de recouvrement. Le montant sera majoré des intérêts légaux de retard et des frais de recouvrement (15%). En cas de contestation, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, la société se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire sur justification.

REGLEMENT INTÉRIEUR : lien vers le site <http://www.osiris-conseil.com/reglement-interieur>

Conditions valables pour l'année 2018